

INFORMATIONS STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

C.C.P. : Paris 4.841-48 68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
PARIS 9^e - TEL. TRI. 78-44, 78-45

N° 71
AVRIL 1954

Prix du numéro :
15 francs



DEUX SUCCES

Ainsi qu'il avait été fixé par le règlement, le tirage de la loterie ne devait paraître qu'avec ce bulletin d'avril.

Mais, connaissant les impatiences des porteurs de billets et afin d'éviter de trop nombreuses réclamations auprès de nos vendeurs, nous avons réussi un joli tour de force en publiant, dans notre numéro de mars, la liste des gagnants. Il était juste que nous aidions nos camarades qui ont apporté tant de dévouement à la réussite de notre loterie.

Car on peut écrire maintenant que la tombola V B est un triomphal succès. Certes, nous n'avons pas atteint le

chiffre que nous nous étions fixé : un million. Mais nous l'avons manqué de peu ! Car voici le résultat brut de la vente des billets : **neuf cent cinquante mille francs**. N'est-ce pas magnifique ? Il n'y eut que cent carnets invendus ! Aussi sommes-nous fiers du remarquable allant de nos camarades.

L'Amicale du V B inscrit encore à son tableau d'honneur un succès de plus.

Avec vous, mes camarades, nous pouvons tout oser, car vous êtes fidèles à la parole

donnée. Notre service d'entraide va, grâce à votre dévouement, s'enrichir d'une belle somme et nos veuves, nos orphelins, nos malades peuvent vous remercier.

Quant au Bureau de l'Amicale, il est heureux de voir ses efforts récompensés. Il remercie les membres de la Commission de la Loterie, les Aladenise, Dantin, Beauvais, qui se sont dévoués sans compter. Merci à tous, aux généreux donateurs comme aux modestes vendeurs de billets. Toute l'Amicale est à féliciter. Quand il s'agit d'entraide, l'ancien P.G. répond toujours : Présent !

Il est aussi un autre sujet de satisfaction. C'est la campagne du Fichier. Vous avez

tous compris, chers amis, qu'il fallait que l'Amicale soit vraiment le groupement V B. Les listes s'entassent sur le bureau de notre secrétaire et, ainsi que nous le publions d'autre part, les premiers résultats sont encourageants.

La première campagne du fichier a permis à **cent dix** camarades de rejoindre nos rangs.

La deuxième campagne est en cours. Le résultat sera, nous n'en doutons point, aussi net, aussi probant car l'intérêt de tous les anciens V B est d'être

réunis dans la même Amicale.

Bon nombre de camarades adressent leurs félicitations au Bureau Directeur pour son dynamisme et sa cohésion. Mais ce Bureau Directeur n'est que votre reflet. Sans troupe, il ne serait rien. Mais, avec vous, il se sent fort et capable de renverser tous les obstacles. Il aime la bataille, car lutter c'est vivre.

Nous approchons des **deux mille inscrits**. Votre Bureau Directeur veut que, dans un mois, nous ayons dépassé ce chiffre. A vous, camarades, de lui en donner les moyens.

Tous à l'action pour la campagne du fichier. **H. Perron.**

Noël... Noël !...

Tu nous a conté ton premier Noël de captivité. Il y en eut d'autres. Tiens, moi j'étais dans un petit Kommando.

Oh, bien sûr, il y en a eu d'autres. L'année suivante, j'étais au camp. Il y eut, sur la petite scène du camp, une vraie revue de Drouet et Mariani, « Revoir Paris », qui fut sensationnelle. Saget, en vieille femme, préparait sa carrière de Branquignol, Géhin et Giron dansaient un vrai numéro de Folies-Bergère.

Ah, ma foi, en Kommando, on n'avait pas la chance d'avoir des Godard, des Beligne, des Turgis. C'était d'ailleurs un tout petit Kommando et...

En 42, c'était au Waldho. Je n'oublierai jamais le « Retour du D.U. » et Perron qui nous donna un filic inénarrable, et Daubigny en jeune fille en uniforme (!), et Nadler en Cécile Sorel, et Piffault et Charbonnet ! et Kastler en rigollette qui chantait dans une rue hallucinante : « Pourquoi me l'at-on pris ? » et...

Dans notre bled, c'était le contraire, on...

Le réveillon du Jour de l'An, ce fut une autre histoire. J'étais à Ludwigsburg : on nous a enfermés de bonne heure dans une baraque sans feu, sans lumière, sans lits ni même de bat-flanc. Dépouillés de tout, mais pas épouillés, nous avons passé la nuit sur le sol à grelotter et à nous gratter...

C'est comme nous, la nuit de Noël, on nous avait enfermés dans la baraque, et...

Comment vous n'aviez rien préparé pour « marquer le coup », comme disait l'autre ?

J'aurais voulu t'y voir ! On avait reçu quelques colis mais on avait tout bouffé tout de suite par crainte des bombardements.

C'était un Kommando de quoi ?

On travaillait chez les Bauers. Et vous n'aviez pas trouvé le moyen de chaparder quelques bouteilles ou du schnaps. Ce qui épatait le plus les Allemands c'était de voir un Français saoul.

Ah ben, tu tombes bien, pour se saouler, on...

Eux, ils ne savent pas boire, mais...

... quand ils boivent, c'est quelque chose de...

Tiens, un jour, j'étais en train de lire, quand un Sonderführer, qui connaissait admirablement le français, est entré dans la baraque. Il a pris un petit air détaché pour se glisser insensiblement vers la table où j'avais laissé mon livre ouvert. Il le prit et se mit à lire ces passages que j'avais soulignés au crayon, et, tandis que ses lunettes oscillaient de droite à gauche, je le vis passer du rouge vif au ponceau congestionné. Voici ce

que j'avais souligné : « L'ivrognerie me semble un vice grossier et brutal... la plus grossière nation de celles qui sont aujourd'hui (Les Allemands) est celle-là seule qui le tient en crédit », et plus loin : « Les Allemands boivent quasi également de tout vin avec plaisir. Leur fin, c'est l'avalier plus que le goûter ».

« Il reposa délicatement le livre, reprit des couleurs plus normales et son air détaché pour dire :

« — On vous permet ce livre ? »
« — La censure y a apposé son cachet. D'ailleurs, vous n'ignorez sans doute pas que Montaigne est un de nos grands classiques. »

« — Ah, classique, classique ! Je vous donnerai un classique. »

« Il tint sa promesse, m'apporta, quelques jours après, un très beau Goethe relié. Je l'ai ramené des prisons d'Allemagne, mais cela doit faire un trou dans sa bibliothèque car c'est le tome XVI de la belle édition de Leipzig. »

« Cette nuit-là, les Fritz nous ont sûrement admirés... »

« Quelle nuit ? »

« La nuit de Noël dont j'essaie de te parler. »

« Raconte, raconte, il faut te tirer les mots de la bouche. »

Georges H. Patin.
(Voir la suite page 4)

Notre campagne du fichier a déjà un premier résultat : **CENT DIX** adhésions nouvelles.

Nous donnons ci-après la liste des camarades qui ont répondu à notre appel.

Merci aux camarades qui nous ont donné ces adresses.

Continuons notre œuvre de prospection. Adressez-nous vos listes. Recherchez vos carnets de captivité. Au travail !

Charles Souvion; Robert Serve; Robert Samuel; Louis Sapet; Gabriel Blaug; Robert Guillauley; Edouard Lert; Léon Roux; Moe-Vigier; Alexis Laporte; Henri Fazzille; Maurice Bessière; Pierre Valmary; Marcel Denoyelle; Jérôme Delafosse; Moreux; Jérôme Gartin; Léon Marcel; Paul Lecacheux; Abbé Chauvin; Arsène Bastia; Pouget; Fétitjean; Gabriel Dorlencourt; Amédée Coudray; Paul Chapuis;

Tableau d'honneur de la tombola

Super-Champion :
Jules Maldy, 19 bis, rue Jouffroy, Paris : 17 carnets.

Champions :
Célestin Foulon, 9, rue Château-dun, Nouzonville (Ardennes) : 12 carnets;
Paul Langlois, 46, avenue Jean-Jaurès, Athis-Mons (Seine-et-Oise) : 12 carnets.

Félicitations de l'Amicale aux amis :

René Bourton, La Roche-sous-Montigny, par Cons-la-Grandville (Meurthe-et-Moselle) : 11 carnets;
Raoul Cartigny, 7, rue de Lille, à Petite-Forêt, par Anzin (Nord) : 10 carnets;

Marcel Demongeot, 21, rue de l'Isly, Alger : 10 carnets;
Max Bareyt, 62, rue Desse, à Bordeaux : 10 carnets;

René Chateau, 27, rue Jean-Bonal, La Garenne-Colombes : 10 carnets;
Jules Schoni, Café du Commerce, Thiaucourt : 10 carnets.

Premiers résultats

Clerteau; Alexis Thual; Gustave Schwaller; Rigault; Renault; Marcel Guay; René Breton; Dupré; Dr Schuster; Jacques Brion; Marcel Lepoivre; Marcel Gazonnaud; Alphonse Tesson; Lucien Parmentier; Joseph Bourgouin; Roger Larson; Lucien Flamand; Lamidiaux; Jules Codol; Léon Laforêt; Birchandy; Marcel Laroche; Laguerre; Roger Darque; Robert Leneveux; Marcel Dru; Kohl; Gaston Saunier; Flavien Mourre; Louis Jourdan; Martial Eymieu; Lucien Laurenti; André Hoffmann; Roger Rioudy; Emile Leleu; Pierre Klasilewios; Gabriel

Le courrier du V B

Et voici terminée la période agitée de la tombola.

Le courrier automatiquement subit une régression. Votre courriériste ne s'en plaint pas car il y a tellement de lettres en retard qu'il peut ainsi essayer de se mettre à jour.

Mais la campagne du fichier, dont nous parlons par ailleurs, nous attire une correspondance vraiment sympathique car nous décelons, dans les lettres qui nous sont adressées, une véritable joie de redécouvrir de vrais copains.

Aussi bien, sans tarder, donnons-leur la parole :

C'est notre ami **Nicolas Ghirardi**, 6, rue de la Carrière St-Gabriel, à Marseille, qui nous dit :

« Quoiqu'un peu tard, — mais mieux vaut tard que jamais, — c'est avec grande joie que j'ai pris connaissance de votre offre de participation à votre Amicale du Stalag V B. Tous mes souhaits de bonheur et de prospérité au camarade Pierre Durand ainsi qu'à tous les camarades de l'Amicale pour l'année 54... C'est avec toute ma joie que notre journal sera le bienvenu à mon foyer et me rappellera un peu de Villingen... »

C'est notre ami l'abbé **Marcel**

Cretin-Maituraz; Constantin Fogladek; Roger Rivier; Hachet; Léon Optel; Pierre Vincent; Georges Ducher; Jacquemin; Albert Pleinet; Georges Liger; Auguste Hay; Marcel Jamet; Marius Bonnet; Adrien Dupont; Georges Colson; André Monoury; Roger Rein; André Joffray; Joseph Dhée; Marcel Levasseur; Joannès Stroguz; Paul Barthélémy; Eugène Caron; Quay; Auguste Collard; Raoul Bianchi; Marcel Carmouze; Nicolas Ghirardi; Jules Daniaux; Raoul Polliart; Pierre Camuzet; Léon Maingaud; Georges Gillet; Jérôme Chiaverini; Jacques Péron; Charles Solt; Julien Charpenel; Henri Viret; André Aumaitre; Antoine Derison; Alexis Desnouvaux; Jean Labaigt; Félicien Bezeau; Robert Lestoumy; Charles Marignan; René Lhuillier; André Fisier; Emile Richard.
Bienvenue à tous.

Chauvin, Institution St-Joseph, à Vervins (Aisne) :

« Il m'était difficile de donner plus tôt signe de vie, puisque je n'ai connu que depuis peu l'existence de l'Amicale et du journal. Je comprends très bien qu'il vous ait fallu du temps pour mettre à jour un tel fichier... Je salue tous les camarades de Villingen et des Kommandos d'Emmendingen et de la région que j'ai eu tant de fois l'occasion de visiter pour la messe du dimanche et je vous prie de croire, mon cher camarade, à ma sincère amitié. »

Prière à notre ami de bien vouloir nous adresser sa liste de camarades transférés au V C.

C'est avec une grande joie et aussi émotion, nous dit l'ami **Charles Marignan**, 20, rue de Belfort, à Cannes (Alpes-Maritimes), que j'ai reçu la circulaire de l'Amicale du V B que tu présides. Je ne savais pas qu'une telle Amicale existait... Je me tiens à la disposition de tout camarade qui aurait besoin de renseignements sur la ville de Cannes (vacances ou passage)... C'est avec plaisir que j'aurai des nouvelles des copains et de l'Amicale et je t'envoie mes plus sincères et fraternelles pensées ainsi qu'à tous les camarades.

Nous recevons de bonnes nouvelles de notre ami **Marcel Hahan**, menuisier, 23, rue Godet-Godard, à Luçon (Vendée) :

« Je lis, dit-il, toujours avec un vif plaisir les bonnes nouvelles des camarades de notre Stalag, mais, aux veuves et orphelins de nos camarades décédés prématurément, je vous demanderai de bien vouloir leur offrir mes condoléances vraiment sincères, les Vendéens n'oublient pas... Je n'oublie pas notre ancienne troupe du 22.008... »

Notre ami **Hahan** adresse ses bonnes amitiés aux anciens du 22.008 (Schuhe - Fabrik Halle Schwenigen).

Notre ami **Pierre Léonard**, à Bouzicourt (Ardennes), transmet son bon souvenir aux camarades du Kommando de Spaichingen et aussi Villingen Klcsterkasern 1940-41. (Merci pour le fichier.)

Philippe Guillon, 50, boulevard Saint-Germain, Paris :

« Meilleurs vœux à tous et bien amicalement. »

Robert Clément, 15, rue de la Liberté, Bondy (Seine) :

« Amicalement. »

Hadjad, 3, rue de Neuilly, Clichy (Seine) :

« Amical bonjour à tous avec mes meilleurs vœux à notre Amicale, amitiés à tous. »

(Voir la suite page 4)

COTISATIONS

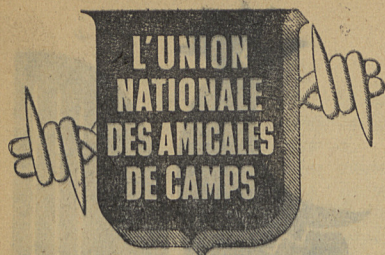
Nous demandons à nos camarades qui n'auraient pas encore payé leur cotisation 1954 de bien vouloir le faire de toute urgence.

Car, courant avril, notre Secrétariat va émettre, à destination des retardataires, des mandats-recouvrement de Frs : 460.

Nous rappelons que la cotisation annuelle à l'Amicale est de Frs : 300 et que cette différence est nécessitée par les frais de recouvrement.

Adressez-nous donc tout de suite un mandat de Frs : 300.

D'avance, merci !



Les majorations d'ancienneté des fonctionnaires anciens P.G.

Dans nos précédents numéros, nous avons signalé la publication — après dix-huit mois de manœuvres dilatoires de la part des services de la rue de Rivoli — du règlement d'administration publique N° 54-138 du 28 janvier 1954 fixant les modalités d'application de l'article 6 de la loi n° 52-843 du 19 juillet 1952, qui a étendu aux fonctionnaires anciens combattants de 1939-1945 les majorations d'ancienneté dont ont bénéficié les anciens combattants de 1914-1918.

Nous avons également protesté contre le véritable déni de justice que ce texte institue à l'égard des anciens prisonniers de guerre. Il nous faut, aujourd'hui, y revenir d'une manière plus approfondie.

Car l'article 6 de la loi du 19 juillet 1952 est rédigé ainsi qu'il suit :

Les dispositions de l'article 23 de la loi de finances du 9 décembre 1927 portant attribution aux fonctionnaires anciens combattants de la guerre 1914-1918 de majorations d'ancienneté valables pour l'avancement, complétées par les articles 33 et 34 de la loi de finances du 19 mars 1928, sont étendues aux fonctionnaires, agents et ouvriers d'Etat, fonctionnaires et agents des départements, communes et des établissements publics départementaux et communaux, ayant participé à la campagne 1939-1945 contre les puissances de l'Axe ainsi qu'aux anciens combattants de l'Indochine.

Toutefois, les prisonniers de guerre, titulaires de la médaille des évadés, recevront une majoration d'ancienneté égale à celle attribuée aux plus favorisés des prisonniers de guerre qui ne sont pas évadés.

Un règlement d'administration publique, pris sur le rapport des ministres des Finances et des Affaires économiques, des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre et des secrétaires d'Etat à la Présidence du Conseil (Fonction publique) et au Budget, déterminera les modalités d'application du présent article, compte tenu des circonstances particulières des campagnes visées à l'alinéa ci-dessus.

Que disaient donc les lois de 1927 et de 1928 ?

En ce qui concerne plus spécialement les fonctionnaires anciens prisonniers de guerre, elles précisent que la majoration d'ancienneté serait égale à « quatre dixièmes du temps passé en captivité pour les prisonniers militaires de guerre justifiant de leur qualité de prisonnier par l'existence de la mention « prisonnier » sur leurs états de services militaires ».

Une telle rédaction était très claire et ne pouvait soulever aucune difficulté d'ordre pratique. Elle était sans doute trop claire, puisqu'elle accordait à tous les prisonniers de guerre la légitime compensation de leur longue et cruelle épreuve.

Pour ne pas la leur consentir, les rédacteurs du décret d'application de l'article 6 de la loi du 19 juillet 1952 ont trituré ce texte afin de lui donner une interprétation manifestement en contradiction avec les intentions du législateur. S'appuyant, en effet, sur le fait que cet article précisait que les modalités d'application devaient intervenir « compte tenu des circonstances particulières des cam-

Où en sommes-nous ?

pagnes 1939-1945 », ils en ont conclu que, pour bénéficier de ce texte, les prisonniers de guerre devaient être « titulaires de la Carte du Combattant » (article 2, 3^e alinéa, du décret du 28 janvier 1954).

Or, en réalité, qu'avait voulu dire le législateur de 1952 lorsqu'il avait fait mention des « circonstances particulières » de la campagne 1939-1945 ? Il avait essentiellement le désir d'éviter les difficultés que n'aurait pas manqué de soulever une transposition littérale et étroite.

C'est ainsi, pour ne prendre qu'un exemple, que l'article 23 de la loi du 9 décembre 1927 instituait une majoration de 5/10^e pour le temps « passé dans les formations militaires inscrites sur la nomenclature annexée à la loi du 17 avril 1924 ». Il est évident qu'une telle disposition n'était pas

applicable ipso facto à la guerre de 1939-1945 et qu'il fallait donner une nouvelle définition de ces unités, compte tenu des « circonstances particulières » dans lesquelles se sont déroulées les dernières hostilités.

En pareil cas, une adaptation était indispensable, mais elle n'était nullement nécessaire pour les prisonniers de guerre puisque, nous l'avons vu, la rédaction de 1927 était suffisamment explicite.

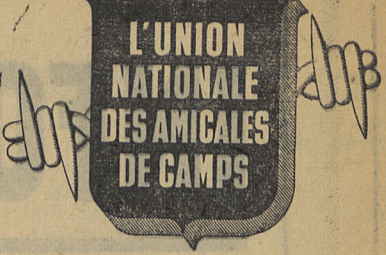
Quelles sont donc les conséquences du décret du 24 janvier 1954 ?

En négligeant l'inconvénient mineur — mais qui a pourtant son importance — résultant du retard apporté à la délivrance des cartes d'ancien combattant, il nous faut nous attacher au fond même du problème.

En application de l'article R-224 du Code des Pensions militaires d'invalidité, ne peuvent notamment prétendre à la Carte du Combattant, pour la guerre 1939-1945, que les militaires :

4° qui ont été soit détenus comme prisonniers de guerre pendant six mois en territoire occupé par l'ennemi, soit immatriculés dans un camp en territoire ennemi, sous réserve d'avoir appartenu, au moment de leur capture, sans condition de durée de séjour, à une unité combattante pendant la période où celle-ci avait cette qualité;

5° qui ont été, soit détenus comme prisonniers de guerre pendant six mois en territoire occupé par l'ennemi, soit immatriculés dans un camp en territoire ennemi où ils ont été détenus pendant quatre-vingt-dix jours au moins, sous



réserve d'avoir appartenu antérieurement à leur capture, ou postérieurement à leur détention, sans condition de durée de séjour, à une unité combattante, pendant la période où celle-ci avait cette qualité;

6° qui, faits prisonniers, ont obtenu la médaille des évadés, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi du 30 octobre 1945;

7° qui, faits prisonniers, peuvent se prévaloir des dispositions du chapitre 1^{er} du titre II, relatives aux membres de la Résistance ayant servi dans les pays d'outre-mer ou ayant résisté dans les camps de prisonniers ou en territoires étrangers occupés par l'ennemi, ou ont fait l'objet de la part de l'ennemi, pour actes qualifiés de résistance, de mesures de représailles et notamment de conditions exceptionnelles de détention.

Il en résulte que nombre de prisonniers de guerre, faute de pouvoir satisfaire aux conditions sévères imposées par ces dispositions, ne pourront, malgré les cinq années passées derrière les barbelés, bénéficier de la majoration de 4/10^e.

Les services de la rue de Rivoli iront-ils jusqu'au bout de leur interprétation spéculative en refusant toute majoration à ces déshérités ? Ou bien, pris peut-être d'un remords tardif, descendront-ils à leur accorder la majoration de 2/10^e prévue pour le temps passé dans une unité ouvrant droit à campagne simple (unité de l'intérieur) ? L'avenir nous le dira.

L'avenir nous dira aussi si la section contentieuse du Conseil d'Etat, qui a été saisie d'un pourvoi contre le décret du 24 janvier 1954, confirmera l'avis favorable que sa section des Finances, au mépris des principes élémentaires du droit, a donné à ce décret.

S'il devait en être ainsi — ce que nous ne voulons pas croire — il nous faudrait porter, à nouveau, le problème devant le Parlement pour faire cesser cette iniquité dont sont victimes, une fois de plus, les anciens prisonniers de guerre.

Il convient, d'ailleurs, de souligner que M. André Mutter, ministre des A.C. et V.G., — à la suite des manifestations organisées, le 28 février, par la F.N.C.P.G. et ses Associations départementales, — a fait connaître, dans un communiqué, qu'il envisageait d'appuyer cette juste revendication.

Le remboursement des marks

Dans ce même communiqué, le ministre indiquait qu'il était intervenu de façon pressante auprès de son collègue des Finances au sujet du remboursement des « Lagermarks » au même titre que les « Reichmarks » dont seul le règlement était prévu par le décret du 28 janvier 1954. Promesse lui a été faite que des instructions seraient données afin d'abolir cette inadmissible discrimination entre deux catégories de monnaies dont, précisément, la première était la seule dont la possession par les P.G. était admise dans les camps.

La liquidation du pécule

D'autre part, le ministre précisait que les dispositions de la loi du 31 décembre 1953 concernant le pécule des P.G., pourraient être améliorées et le paiement avoir lieu avant fin 1957 si, avant cette date, les titres pouvaient permettre de souscrire à un éventuel emprunt, ce à quoi le ministre des Finances ne s'est pas déclaré opposé.

Chez les Lyonnais

nommes, s'avère extrêmement gênant pour les rapports avec les Amicales régionales, en particulier sur les questions de cotisations, de ristournes, d'entraide, de fichier, de journal. Et cela crée un travail supplémentaire.

Il faut qu'à fin juin cette question d'unité par Wehrkreis ait fait un bond en avant. Il faut multiplier les contacts, mettre les thèses en présence pour que, d'ici la fin de l'année, ce sujet soit pratiquement résolu. Il le faut absolument, et le Comité Directeur de l'U.N.A.C. qui, à notre avis, s'est montré nettement au-dessous de son efficacité, se doit d'agir vite et avec fermeté. C'est, pour l'ensemble du monde amicaliste, une question vitale.

N'oublions pas que, si la pensée des amicalistes se définit dans les Amicales nationales, elle doit s'exprimer par l'U.N.A.C. face aux autres Associations et face aux Pouvoirs publics. Et, si l'U.N.A.C. ne représente que 60 % des Amicales, il est évident qu'elle n'a pas assez de poids.

Le rapporteur demande alors si l'U.N.A.C. est à même de fonctionner dans les conditions prévues en 1951. Et il répond : « Non. » D'abord parce que le Comité Directeur n'est pas suffisamment « étoffé » faute de comporter au moins un représentant par Wehrkreis, faute aussi de disposer d'un secrétariat administratif correspondant à celui d'une importante affaire ayant des succursales dans toute la France.

La création de ce secrétariat, stipule Fournel, ne doit en aucune façon justifier un désintéressement, même partiel, des dirigeants d'Amicale. Au contraire, ceux-ci doivent diriger, orienter l'action de leur organisme, la création de ce secrétariat n'ayant pour but, dans notre esprit, que de libérer le maximum du temps précieux des dirigeants.

Après lecture de ce rapport, divers vœux sont adoptés et il est procédé à l'élection du nouveau Bureau du groupement.

Président : Morizot (III); Vice-présidents : André Bornat (XII), Roger Boyet (I); Secrétaire général : Marius Lacruche (XII); Secrétaire adjoints : Berliet (X et XI); Gabriel (I); Trésorier : Paul Chatenoud (VII); Trésorier adjoint : Benoit Polzat (III).

La parole passe ensuite à Julien Toucane, vice-président de l'U.N.A.C., qui, en réponse au rapport de Fournel, tient à préciser que, s'il existe, dans l'esprit de nos camarades lyonnais des griefs à l'encontre du Comité Directeur de l'U.N.A.C., lui, Toucane, en prend toutes les responsabilités car elles ne sauraient être imputées au pré-

Le groupement des Amicales de camps de la région lyonnaise a tenu son Assemblée générale annuelle, le dimanche 28 février, dans la salle d'audiences du Conseil des Prudhommes, à Lyon.

Aux côtés du président de séance, André Morizot, on remarquait René Seydoux et Julien Toucane, président national et vice-président de l'U.N.A.C., les membres du Bureau sortant du groupement et de nombreuses personnalités parmi lesquelles M^{me} Fauconnet, adjoint représentant le maire de Lyon; M^m Lafuge, directeur interdépartemental du ministère des A.C. et V.G.; Mallaret, secrétaire général de l'Office départemental; Villod, secrétaire général de l'U.F.A.C.; Dupin, représentant de l'A.D.T.; Tenot, président de l'A.D.C.P.G.; Dantin, président de l'U.N.E.G.; Putigny, trésorier de l'A.C.C.A.P.; Chapellet, président du Cercle des Prisonniers; Mme Morin, marraine du groupement; et de nombreux dirigeants d'Amicales nationales : Rivière (des II); Michel (des III); de Grouchy (des V); Berthet, Bidan et Heffer (des VII); Moret-Bailly (des XVII); Pruvot et Labbé (de Rawa-Ruska).

Morizot, après avoir remercié les personnalités présentes, fait part des excuses de Marcel Simonneau, vice-président de l'U.N.A.C., qui, ce jour-là, se trouvait retenu dans la Sarthe par une autre manifestation d'anciens P.G.

Puis, il constate avec satisfaction le nombre croissant de participants à l'activité du groupement lyonnais, œuvre de camarades fervents parmi lesquels il convient de citer en premier lieu Louis Pagay, délégué régional de l'U.N.A.C., âme de l'esprit amicaliste.

Après un appel à une union toujours plus grande, Morizot passe la parole à Lacruche et à Chatenoud, — dont le rapport moral et le compte rendu financier sont adoptés à l'unanimité, — puis à Fournel, rapporteur d'une commission, présidée par Ebner, qui a élaboré une très importante étude résumant le point de vue des Amicalistes lyonnais sur une « réorganisation du Secrétariat national de l'U.N.A.C. », étude dont il nous semble d'autant plus intéressant de publier les principaux passages qu'elle devait être largement discutée lors de l'Assemblée générale de l'U.N.A.C.

Ayant rappelé que, dès 1951, le groupement lyonnais avait insisté sur la nécessité d'une unité par Wehrkreis, Fournel s'inquiète de ce que, si cette unité a été réalisée pour certains Wehrkreise, il en est d'autres où rien n'a été fait dans ce sens.

Il a été pourtant constaté et prouvé, déclare Fournel, que les Amicales regroupées en Wehrkreise sont actuellement les plus prospères à tous points de vue : augmentation des effectifs, journaux, services sociaux de toutes natures.

L'état de fait actuel, avec tant d'Amicales nationales encore auto-

DIRECTEMENT DE MON ATELIER

SANS INTERMÉDIAIRES

DIMENSIONS : 44x28x24
6 LAMPES dont celle magique
MODÈLE MOYEN - HAUT-PARLEUR 170
EXCELLENT RENDEMENT GARANTI

CARILLON 622 - 17.300 F
RENDU DOMICILE 17.800 F

DIMENSIONS : 52x30x24
6 LAMPES dont celle magique
NOUVELLE PRÉSENTATION - HAUT-PARLEUR 190

CARILLON 726 - 20.900 F
RENDU DOMICILE 21.500 F

Fournisseurs de la F.N.C.P.G. et Œuvres A.C.P.G.

A VOTRE DOMICILE

EXPÉDITION DANS TOUTE LA FRANCE POUR LES CAMARADES A.C.P.G. RIEN À PAYER A LA COMMANDE - RÉGLEMENT APRÈS RÉCEPTION DE L'APPAREIL ET ESSAI DE QUELQUES JOURS. SUR DEMANDE, FACILITÉS DE PAIEMENT

GRAND CHOIX
RÉCEPTEURS 6 A 8 LAMPES
COMBINÉ RADIO-PHONO MICRO-OSILLON AVEC CADRE ANTI-PARASITES INCORPORÉ

Dans un rayon de 150 km de Paris, je livre personnellement les Meubles Radio-Phono

CATALOGUE GRATUIT

RADIO-CARILLON
A. NOËL - E.X.P.G. - CONSTRUCTEUR
10, R. PIERRE-PICARD - PARIS-18^e

AU PRIX D'ACHAT LE PLUS INTÉRESSANT

UNE GARANTIE EFFICACE - LA PLUS COMPLÈTE APPAREIL : TROIS ANS - LAMPES : HUIT MOIS

DIMENSIONS : 47x33x31
ENSEMBLE RADIO-PHONO, PEU ENCOMBRANT
6 LAMPES - HAUT-PARLEUR 210
TROIS VITESSES - DISQUES ORDINAIRES & MICRO-OSILLON

RADIO-ELECTROPHONE 926 - 38.500 F

Le Grand Progrès en Radio

DIMENSIONS : 57x35x24

Cadre antiparasites incorporé et orientable

7 LAMPES - HAUT-PARLEUR 210 - TRÈS SENSIBLE
COMPENSATEUR A LAMPES HAUTE-FRÉQUENCE - FONCTIONNE SANS ANTENNE NI TERRE - ANTI-PARASITAGE GARANTI 90 %

DEUX PRÉSENTATIONS

CARILLON 737 - 28.800 F

CARILLON 738 - 28.700 F
PRÉSENTATION LUXE

L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

C'est sous la présidence de René Seydoux et en présence des délégués de la presque totalité des Amicales qui la composent que s'est tenue, le 27 mars après-midi, l'Assemblée générale annuelle de l'U.N.A.C.

Elle avait été précédée, dans la matinée, par une intéressante séance de travail, au cours de laquelle avaient été fructueusement étudiées les relations entre les Amicales nationales et les groupements de province, notamment celui de Lyon, toujours aussi dynamique sous l'impulsion de Pagay et de Morizot.

A 13 heures, un déjeuner amical, organisé par le Club du Bouthéon et par son président Julien Toucane, avait réuni un grand nombre de dirigeants et avait été l'occasion d'utiles échanges de vues, dans une ambiance de cordiale fraternité.

Dès l'ouverture de la séance, après l'appel des Amicales, qui montre que le quorum est largement dépassé et que l'Assemblée

A l'Assemblée Générale de l'U.N.A.C.

peut valablement délibérer, ainsi que le constate le président René Seydoux, celui-ci, — qu'entourent les membres du Comité Directeur : Marcel Simonneau et Julien Toucane, vice-présidents; Potot et Gain, secrétaire général et secrétaire adjoint; Berthet et Rochereau, trésorier et trésorier adjoint; Barrier, délégué à l'Office départemental de la Sarthe; Talamont, conseiller juridique; Langevin, Pascaud et Riché, — donne immédiatement la parole à un ancien P.G. du Stalag XVII A : M. Lis, nouveau directeur de la délégation interdépartementale de Paris, qui avait bien voulu participer en ami à cette réunion.

Au milieu d'une attention justifiée, notre camarade allait faire une large étude, très applaudie, des tâches incombant aux directions interdépartementales dont le rôle est, en général, assez peu connu de leurs propres ressortissants.

Nous nous en voudrions de résumer, — faute de place dans ce numéro, — un exposé aussi remarquable et instructif. C'est pourquoi il nous est apparu préférable d'en remettre la publication au prochain mois.

L'allocution de M. Lis, — que René Seydoux remercia chaleureusement de ses intéressantes précisions, — fut suivie du scrutin pour la désignation de 4 membres du Comité Directeur (Trois sortants : Langevin, Talamont et Toucane; plus un démissionnaire, Potot, à qui René Seydoux exprima les regrets de chacun devant cette décision). Langevin, Talamont et

Toucane furent réélus et notre camarade Sallé (Raw-Ruska) élu devant trois autres candidats : Bernheim (VI C), Corpel (B.A.B.) et Rivière (II B).

Pendant qu'il était procédé au dépouillement du scrutin, le secrétaire général, Potot, donna lecture du rapport moral résumant le travail de l'U.N.A.C. et des Amicales au cours de l'année écoulée.

Ce document montre par des exemples concrets, tels ceux des Stalags VII et XII, les résultats importants que peut donner une prospection menée avec méthode. Il fait apparaître, d'autre part, l'intérêt que présente le regroupement par Wehrkreise, qui facilite cette prospection et permet aux groupes de province d'organiser et de maintenir des sections vivantes.

Parallèlement aux efforts d'augmentation des effectifs, les Amicales ont poursuivi leur activité principale : l'entraide. Tant en secours qu'en prêts, en participation aux frais des colonies de vacances, en colis aux malades en sanas et aux enfants, elles ont consacré à ce chapitre (en ne comptant que les chiffres de celles qui ont bien voulu fournir des renseignements précis) plus de huit millions.

Le tirage en « pool » des journaux, rassemblant une trentaine d'Amicales, représente annuellement environ 500.000 exemplaires tandis qu'une dizaine d'Amicales s'éditant elles-mêmes atteignent un tirage d'environ 270.000.

Les efforts de nos délégués des Provinces ont continué à s'exercer particulièrement dans la Sarthe, le Nord, le Rhône.

Et on peut espérer voir les Bouches-du-Rhône sortir de leur sommeil sous l'impulsion de Martin.

Le Club du Bouthéon, dirigé avec compétence par Toucane, fonctionne dans d'excellentes conditions.

Ayant enfin précisé que le dossier de reconnaissance d'utilité publique est en bonne voie, Potot conclut en invitant les dirigeants d'Amicales à garder « conscience de leur responsabilité vis-à-vis des tâches qu'ils ont librement accepté de remplir.

Après lecture par Berthet du rapport financier qui décèle une situation saine, la parole passe à Pagay qui présente puis commente avec sa fougue habituelle le rapport adopté par l'Assemblée générale du groupement du Rhône et ayant trait à l'organisation par Wehrkreise, — rapport dont nous avons publié d'autre part les grandes lignes.

Là encore, nous estimons qu'un résumé trop succinct, — nécessité par le manque de place, — ne donnerait qu'une idée imparfaite de l'intéressant débat qui s'engagea sur ce problème capital et auquel prirent part, — outre Seydoux, Tou-

L'UNION NATIONALE DES AMICALES DE CAMPS

cane et Pagay, — Lefaur (VI J), Deschamps (VII A), de Marseille, Rivière (II D), Durand (XI A), Benoiton (XII A), etc...

Nous consacrerons donc, dans nos prochains numéros, une large place à cette discussion, animée mais toujours amicale, qui occupa toute la dernière partie de l'Assemblée générale, celle-ci étant ensuite levée après le vote sans discussion des rapports moral et financier.

Le nouveau Bureau de l'U.N.A.C.

Les membres du Comité Directeur ont ainsi constitué leur Bureau:

Président : Seydoux; Vice-présidents : Simonneau et Toucane; Secrétaire général : Gain; Secrétaire général adjoint : Barrier; Trésorier : Langevin; Trésorier adjoint : Rochereau; Délégué à la Propagande de Province : Pagay; Conseiller juridique : Talamont; Membres : Berthet, Pascaud, Riché, Sallé.



JEAN ÉTÉ

BIJOUTIER ORFÈVRE HORLOGER

de père en fils depuis 1832



85, Av. Gén^l LECLERC
Ex P.G. Stalag XIA

En vue des vacances de nos enfants

Cette année, à nouveau, l'Union Nationale des Amicales de camp, avec le concours dévoué de nos camarades de la Sarthe, prépare les habituels placements familiaux si favorables à la santé de nos enfants.

Le prix journalier en a été fixé à 275 francs.

Quant aux dates de départ et de retour, il est nécessaire d'attendre pour les fixer que soient arrêtées définitivement les dispositions légales relatives

aux grandes vacances.

Toutefois, nous serions désireux de connaître aussi rapidement que possible les effectifs

sur lesquels nous devons tabler.

C'est pourquoi nous vous demandons de nous indiquer dès que vous le pourrez — et en tout cas avant le 15 juin, — vos intentions à ce sujet.

Faites donc inscrire, dès maintenant, vos enfants, garçons et filles de 7 à 14 ans, auprès de la Direction générale de l'U.N.A.C., 68, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9^e). Téléphone : TRInité 78-44.

Les chats fonctionnaires

Ce n'est pas une plaisanterie mais bien une histoire vraie et peut-être répétée à des centaines d'exemplaires à travers la France.

Dans un édifice administratif, un nouveau venu s'étonnait l'autre jour de voir sur les fenêtres des soucoupes contenant de petits morceaux de viande. Il fit remarquer que cet étalage n'était ni très esthétique ni très hygiénique.

A quoi on lui répondit qu'il s'agissait des rations destinées aux chats « titulaires » prévus dans les fonds de fonctionnement du ministère en cause. On lui expliqua d'ailleurs, par la même occasion, qu'il y avait également dans les services un « homme chat » spécialement chargé de ce ravitaillement des fonctionnaires à quatre pattes.

Par contre, ce qu'on ne put pas lui affirmer c'est l'utilité des chats « titulaires » ni des nombreux « auxiliaires » qu'attirent les soucoupes garnies de viande. Car, rassasiés, les félins n'éprouvent plus aucun besoin de chasser les souris et rats qui, impunément, continuent à ravager les archives.

UNE MONTRE de classe

Merveille de fabrication et de régularité. Marque déposée - Garantie 5 ans



BRILLOR Contrôlé
Mouvement à Ancre
15 RUBIS
ÉTANCHE - LUMINEUSE
Antimagnétique
BRACELET CUIR

Valeur commerciale : 9.000 frs
SERVICE PUBLICITAIRE pour l'année en cours à titre échantillon.
Prix de vente imposé 5.000 fr
NOTRE GARANTIE En cas d'accident, choc ou autre, la montre RUBIS-SPORT vous sera remplacé à moitié prix par une montre neuve

BIJOUTERIE RUBIS-SPORT
133, Rue du Temple - PARIS - 2^e

Métro : REPUBLIQUE
Tél. TURBigo 43-07
R. C. Seine 732.814

REDUCTION SPECIALE DE L'U.N.A.C.

Sur présentation ou envoi de cette annonce, une ristourne de 500 fr. sera consentie en déduction du prix de 5.000 fr. ci-dessus indiqué.

ne vous habillez plus

sans consulter Jocel...



JOCEL

... qui vous offre sans intermédiaire à des **PRIX DE FABRIQUE** des vêtements établis par ses ateliers dans un choix incomparable de Tissus de 1^{re} qualité.

COSTUMES, VESTONS, GABARDINES, PARDESSUS, prêts à porter et sur mesures.

Marcel JOLY (Stalags IV B et IV D), directeur-gérant, réservera le meilleur accueil aux Membres des Amicales de Camps et à leur famille.

Ouvert tous les jours de 8 h. 30 à 12 h. et de 13 h. à 18 h. 15 et le samedi de 9 h. à 12 h.

Le premier samedi de chaque mois toute la journée

9, avenue de Taillebourg Paris-XI^e

(Métro : Nation) Tél. : DOR. 47-20

HENRI GILBERT

(du Stalag IV B)

162, avenue Parmentier, Paris (10^e)

vous offre ces vins de provenance directe

du Caveau Beaujolais à Juliéans

Champagne de propriétaire récoltant à Chigny (Marne)

- 4 Juliéans 1949
- 4 Fleurie —
- 4 Morgon —
- 4 Moulin-à-Vent —
- 4 Châteauneuf-du-Pape —
- 5 Pouilly-Fuissé (blanc) —

son 1947 brut à 600 fr.
son Galon or brut ou sec à 530 fr.

rendu franco domicile par caisses de 15-25-30

bouteilles assorties à votre choix

pour 8.755 fr. toute autre composition sur demande

Paiement après réception de la marchandise par C.C.P. à 30 jours

FABRIQUE DE BIJOUTERIE OR ET JOAILLERIE

Vente directe dans nos ateliers
Bagues, bagues de fiançailles, alliances, chevalières

Marlaiz

(du Stalag VII A)

14, rue Chabanais, Paris (2^e)

Atelier de fabrication : 3^e étage

Tél. : Richelieu 57-79

Métro : Bourse

TOUTES LES TRANSFORMATIONS

Renseignez-vous sur nos prix

A. et R. BARRIÈRE frères

VINS FINS ET SPIRITUEUX

41 à 45 bis, Cours du Médoc, Bordeaux

Prix spéciaux aux amicalistes de la part d'Armand Barrière (Ancien de l'Oflog XVII A - Baraque 22)

ACHETEZ MOINS CHER avec des facilités de paiement grâce au G. E. A.

Depuis plusieurs années, le GROUPEMENT ECONOMIQUE D'ACHATS (G.E.A.), 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), met à votre disposition un CARNET D'ACHATS dont tous ceux qui l'ont utilisé se déclarent fort satisfaits car il leur a permis, — comme il vous permettra si vous suivez leur exemple, — de réaliser de très sensibles économies SUR TOUS ACHATS.

En effet, des ristournes de l'ordre de 10 à 25 % chez les Commerçants-détaillants, ou des Prix de Gros ou de Fabrique, vous seront consenties sur ces achats chez les Fournisseurs dont les adresses figurent sur le carnet.

D'autre part, vous pourrez, sur simple demande, obtenir des FACILITES DE PAIEMENT, échelonnées de 3 à 12 mois selon les articles, pour achats (même groupés) d'un minimum de 20.000 fr., le tiers seulement de leur montant étant payable comptant.

Et, tout en obtenant ces facilités, vous conserverez le bénéfice de tous les avantages prévus au carnet.

Lesdites facilités seront accordées par le G.E.A., en se présentant à son Siège : 12, rue de Paradis, à Paris (10^e), Métro : Gare de l'Est-Verdun (ouvert tous les jours — sauf dimanches et fêtes — sans interruption de 9 h. à 19 h.), muni des pièces suivantes :

- Dernier bulletin de salaire ou de pension
- Dernière quittance de loyer
- Dernière quittance de gaz ou d'électricité
- Carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale ou pièce en tenant lieu
- Carnet d'achats du G.E.A.

Si vous n'avez pas reçu votre carnet d'achats ou si vous habitez la Province, demandez-le directement au G.E.A. : si vous sera immédiatement adressé sur envoi de 20 fr. en timbres pour frais de port.

